

MÉTIERS

MÉTIERS DES DOMAINES D'EXCELLENCE
(DOMEX)



TECHNICIENS ET AGENTS D'ENCADREMENT
D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

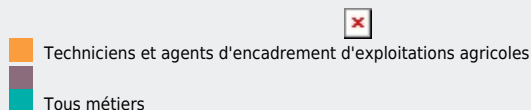
EMPLOI



QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER** EN RÉGION ?

LE STATUT ET LE TYPE DE CONTRAT¹ DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

86 %
des personnes exerçant ce métier sont en emploi stable



LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

100 % des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie «Professions Intermédiaires»

0 %
des personnes exerçant ce métier sont non salariées
(13 % tous métiers)

12 %
des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel
(18 % tous métiers)

La moitié des salariés exerçant ce métier gagnent plus de

2 026 €
net par mois à temps plein
(1 780 € tous métiers)

Source : Insee - RP au lieu de résidence et DADS-DSN.

Notes :

¹ Les emplois stables regroupent les emplois sans limite de durée, c'est-à-dire les CDI et les titulaires de la fonction publique, ainsi que les non salariés. Les emplois à durée limitée regroupent les emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.), les stagiaires rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc. La catégorie non salariés concerne notamment les employeurs et les indépendants.